SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071349026

N/A



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

COPALINER SOLVENT

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH : COPALINER SOLVENT

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Code produit : 0921527

Type de produit : 0921527

Liquide.

Utilisation du produit : Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur : Keystone Industries

616 Hollywood Ave. Cherry Hill, NJ 08002 (856) 663-4700

Numéro de téléphone d'urgence (avec :

heures d'opération)

(800) 535-5053

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme

« Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

Classification de la substance ou du

mélange

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

CORROSION / IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique) (Effets narcotiques) -Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement

Mentions de danger : Vapeur et liquide hautement inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves irritations oculaires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer de la somnolence ou du vertige.

Déclaration de mise en garde

Prévention : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage :

Recommandées: lunettes de protection à écrans latéraux. Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation decharges statiques. Conserver le conteneur bien fermé. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire

ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après manipulation.

Réponse : EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans

une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins

médicaux.

Stockage : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien

ventilé. Maintenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation

locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Substance/ mélange : Mélange Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs

Numéro CAS : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	%
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	25 à 50
Éther diéthylique	60-29-7	200-467-2	25 à 50
Éthanol	64-17-5	200-578-6	1 à 5

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en

temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10

minutes. Obtenir des soins médicaux.

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements avant de le réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures n'entrent pas dans les poumons. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations oculaires.

Inhalation Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut

provoquer de la somnolence ou du vertige.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une dépression du système

nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

douleur ou irritation

larmoiement rougeur

Inhalation : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

nausées ou vomissement

maux de tête

étourdissements/vertiges somnolence/fatigue pertes de conscience

Contact avec la peau : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

rougeur irritation

Ingestion : Aucune donnée spécifiques.

Date de publication/Date de révision : 10/23/2015 Date de la précédente édition préalable : Aucune validation préalable Version : 1 3 / 15

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

Remarques pour le médecin

 Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement spécifique.

Protection des premiers secours

Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de luttes contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser des poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

: Vapeur et liquide hautement inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.

Produits dangereux de la décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes : dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnants. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone à risque. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

Précautions environnementales

Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les

Date de publication/Date de révision: 10/23/2015Date de la précédente édition: Aucune validation préalableVersion : 14 / 15

autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Grand déversement

approprié. Eliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (ventilation, éclairage et manutention). Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les entreposez dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition	
Alcool isopropylique	ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015).	
	MPT: 200 ppm 8 heures.	
	LECT : 400 ppm 15 minutes.	
	OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989).	
	MPT: 400 ppm 8 heures.	
	MPT: 980 mg/m³ 8 heures.	
	LECT: 500 ppm 15 minutes.	
	LECT: 1225 mg/m³ 15 minutes.	
	NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).	
	MPT: 400 ppm 10 heures.	
	MPT: 980 mg/m³ 10 heures.	
	LECT : 500 ppm 15 minutes.	
	LECT: 1225 mg/m³ 15 minutes.	
	OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).	
	MPT: 400 ppm 8 heures.	
	MPT: 980 mg/m³ 8 heures.	
Éther diéthylique	ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015).	
	MPT: 400 ppm 8 heures.	
	MPT: 1210 mg/m³ 8 heures.	
	LECT: 500 ppm 15 minutes.	
	LECT: 1520 mg/m³ 15 minutes.	
	OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989).	
	MPT: 400 ppm 8 heures.	
	MPT: 1200 mg/m³ 8 heures.	
	LECT : 500 ppm 15 minutes.	
	LECT: 1500 mg/m³ 15 minutes.	
	OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).	
	MPT: 400 ppm 8 heures.	
	MPT: 1200 mg/m³ 8 heures.	
Alcool éthylique	ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015).	
, ,	LECT: 1000 ppm 15 minutes.	
	OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989).	
	MPT: 1000 ppm 8 heures.	
	MPT: 1900 mg/m ³ 8 heures.	
	NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).	
	MPT: 1000 ppm 10 heures	
	MPT : 1900 mg/m³ 10 heures.	
	OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).	
	MPT: 1000 ppm 8 heures.	
	MPT: 1900 mg/m ³ 8 heures.	

Contrôles techniques appropriés

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Date de publication/Date de révision : 10/23/2015 Date de la précédente édition : Aucune validation préalable : Aucune validation préalable : 10/23/2015 10/23/2015

Contrôles d'exposition de l'environnement

Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer que les contrôles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle Mesures d'hygiène

Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques. Recommandées : lunettes de protection à écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.

Protection du corps

 L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.

Autres protections de la peau

Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur ou à adduction d'air correctement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide. [Clair.]Couleur: IncoloreOdeur: Odeur doucepH: Non disponible.Point de fusion: Non disponible.

Date de publication/Date de révision : 10/23/2015 Date de la précédente édition préalable : Aucune validation préalable Version : 1 7 / 15

Point d'ébullition : 46 °C (114,8 °F)

Point d'éclair : Système fermé : <-18 °C (<-0,4 °F)

Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité)

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 0,77

Solubilité : Partiellement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau

Non disponible.

chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour

ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les contenants à la chaleur ou à des étincelles ou des sources d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières

comburantes

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Alcool isopropylique	DL50 Dermique	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
Éther diéthylique	DL50 Orale	Rat	1211 mg/kg	-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
Alcool isopropylique	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	10 milligrammes	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	100 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	500 milligrammes	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 100	-
				milligrammes	
Éther diéthylique	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	100 milligrammes	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 100	-
	Peau - Irritant sévère	Cobaye	-	milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 50 milligrammes	-
				360 milligrammes	

Alcool éthylique	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	milligrammes	-
				0,066666667 minutes 100	
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	_	milligrammes	_
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	l <u>-</u>	100 Microlitres	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	_	500 milligrammes	_
	Peau - Irritant modéré	Lapin	_	400 milligrammes	_
	1 dad milant modero	Lap		24 heures 20 milligrammes	

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
Alcool isopropylique	-	3	-
Éther diéthylique	-	3	-
Alcool éthylique	-	1	-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Alcool isopropylique	Catégorie 3	Sans objet.	Effets narcotiques

Informations sur les voies d'exposition

probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations oculaires.

Inhalation : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut

provoquer de la somnolence ou du vertige.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une dépression du système

nerveux central (SNC).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

nausées ou vomissement

maux de tête

étourdissements/vertiges somnolence/fatigue pertes de conscience

Contact avec la peau : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :

rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifiques.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Limite d'exposition à court terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Date de publication/Date de : 10/23/2015 Date de la précédente : Aucune validation préalable Version : 1 9 / 15

Effets différés potentiels : Non disponible.

Exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible. **Effets différés potentiels** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Général : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets de fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	1989,7 mg/kg

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Nom du produit/ingrédient Résultat		Exposition
Alcool isopropylique	cool isopropylique Aigu CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aigu CL50 4200 mg/l Eau fraîche		48 heures 96 heures
Éther diéthylique	Aigu CL50 2560000 μg/l Eau fraîche	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Alcool éthylique	Aigu CE50 17,921 mg/l Eau de mer Aigu CE50 2000 μg/l Eau fraîche Aigu CL50 25500 μg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa Daphnia - Daphnia magna Crustacés - Artemia franciscana - Larves	96 heures 48 heures 48 heures
	Aigu CL50 42000 μg/l Eau fraîche Chronique NOEC 4,995 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0,375 ul/L Eau fraîche	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Ulva pertusa Poisson - Gambusia holbrooki - Larves	4 jours 96 heures 12 semaines

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Alcool isopropylique	0,05	-	faible
Éther diéthylique	0,89	5,37	faible
Alcool éthylique	-0,35	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de réference
Éther éthylique (I); Éthane, 1,1'-oxybis-(I)	60-29-7	Répertorié	U117

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition approprié UN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, éther diéthylique)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, éther diéthylique)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ((Alcool isopropylique, éther diéthylique)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, éther diéthylique)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (non spécifié ailleurs) (Alcool isopropylique, éther diéthylique)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, éther diéthylique)
Classes de danger pour le transport	3	3	3	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II	II	II	II
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations supplémentaires	Quantité à déclarer 204.28 lbs / 92. 743 kg [31,818 gal / 120,45 L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.	Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,18 à 2,19 (Classe 3).	-	Dispositions spécial 640 °C) Code de restriction en tunnel (D/E)	-	-
---------------------------------	---	--	---	---	---	---

Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

Exigence de signalement des informations d'évaluation préliminaire (PAIR) 8(a) de la TSCA : Éther diéthylique

Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA : Non déterminé

Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Éther diéthylique

Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Polluants

atmosphériques dangereux (HAPs)

Loi sur la qualité de l'air Section 602

Substances de classe I

: Non répertorié

: Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air, Section 602

Substances de classe II

Non répertorié

DEA Liste I Produits chimiques

(Précurseurs chimiques)

Non répertorié

DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels)

Répertorié

SARA 302/304

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Sans objet.

SARA 311/312

Classification

Danger d'incendie

Immédiat (aiguë) risque pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger	Décharge de	Réactifs	Immédiat	Danger différé
		d'incendie	pression		(aiguë) risque	(chronique)
			soudaine		pour la santé	pour la santé
Alcool isopropylique	25 à 50	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Éther diéthylique	25 à 50	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Alcool éthylique	1 à 5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	Alcool isopropylique	67-63-0	25 à 50
Notification des fournisseur	Alcool isopropylique	67-63-0	25 à 50

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

Massachusetts Les composants suivants sont répertoriés : ÉTHER ÉTHYLIQUE ;

ALCOOL ÉTHYLIQUE : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

New York Les composants suivants sont répertoriés : Éther; Éther diéthylique

Les composants suivants sont répertoriés : ÉTHER DIÉTHYLIQUE; **New Jersey**

ÉTHANE, 1,1'-OXYBIS-; ALCOOL ÉTHYLIQUE; ALCOOL; ISOPROPYL

ALCOHOL: 2-PROPANOL

Les composants suivants sont répertoriés : ÉTHANE, 1,1'-OXYBIS- ; **Pennsylvania**

ALCOOL DÉNATURÉ : 2-PROPANOL

Inventaire du Canada Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

Listes internationales Inventaire de l'Australie (AICS) : Tous les ingrédients sont listés ou

exclus.

Inventaire de la Chine (IECSC) : Tous les ingrédients sont listés ou

exclus.

Inventaire du Japan : Tous les ingrédients sont listés ou exclus. Inventaire Corée : Tous les ingrédients sont listés ou exclus. Inventaire de la Malaisie (Registre EHS) : Non déterminé.

Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZIoC) :

Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Inventaire des Philippines (PICCS) : Tous les ingrédients sont listés ou

Inventaire de Taïwan (CSNN): Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Produits chimiques de l'Annexe I de

la Liste de la Convention sur les

armes chimiques

Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques

Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques Non répertorié

Section 16. Autres informations

Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)



Prudence: Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression : 10/23/2015

Date de publication/Date de révision : 10/23/2015

Date de la précédente édition : Aucune validation préalable

Version :

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

BCF = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

IBC = Conteneur en vrac intermédiaire

IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine)

UN = United Nations

Références

Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé cidessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.